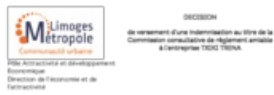


Les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole sont publiés sur la page "Documents des instances communautaires".



DECISION

de versement d'une indemnisation au titre de la
Commission consultative de règlement amiable
à l'entreprise TXIKI TRENA.

N° 27717

LE PRESIDENT DE LIMOGES METROPOLE

Vu le règlement de la Commission Européenne N°2020/0815 du 13 décembre 2020 relatif à l'application des articles 357 et 358 du Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de secours;

Wu la délibération du conseil d'administration du 3 octobre 2020 relative au versement de la Commission consultative de règlement amiable (CCRA);

Wu la délibération n°12 du conseil communautaire du 19 février 2020 approuvant le règlement de la CCRA et autorisant le Président à prendre les décisions d'application des entreprises;

Wu la demande d'indemnisation au titre de la CCRA déposée par l'entreprise TXIKI TRENA,

Wu la loi n°1286 en date du 10 septembre 2020;

CONSIDERANT que Limoges Métropole procède depuis le 13 janvier 2020 à des travaux de réflexion autour de la place des Banés et des Hauts jaloux, afin de faire bénéficier au mieux l'entreprise TXIKI TRENA;

CONSIDERANT que le dossier déposé par la société répond aux critères énoncés à l'indemnisation pour préjudice subi mise en place par Limoges Métropole au travers de la CCRA;

CONSIDERANT que la perte de marge brute subie par la société du 13 janvier 2020 au 30 juin 2020 s'élève à 9 202,59€ et que la société se trouve dans la branche de prise en charge à hauteur de 45% - en application du règlement, les modalités de calcul sont les suivantes : 9 202,59 * 45% = 4 141,27€

DECISION

Distribuer à l'entreprise TXIKI TRENA dont le siège est situé au 58 rue Perrault 87000 Limoges, une indemnisation d'un montant de 3 664,57€.

En agissant la présente décision transactionnelle prendra les modalités de versement de l'indemnisation à l'entreprise TXIKI TRENA, ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre.

Imputer les dépenses sur les lignes prévues au budget principal de Limoges Métropole.

Fait à Limoges

Le Président,

Signé électoralement le 06/01/2026


Publié le mardi 06 janvier 2026



DÉCISION

Décision de versement d'une indemnisation au titre de la Commission Consultative de Règlement Amiable à l'entreprise TXIKI TRENA

1 DOCUMENT - Publié le 6 Janvier 2026

 **27717.pdf**
(.pdf, 216,9 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**